Commune

Les Mesnuls

(Yvelines)

Élaboration du plan local d'urbanisme

Plu prescrit le 22 octobre 2010

Plu arrêté le 22 juillet 2013

Plu approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 22 juillet 2013 arrêtant le plan local d'urbanisme la commune des Mesnuls

Le maire, Marc Lautour

Annexes sanitaires

Notice technique

Date :	Phase :		
3 juillet 2013	**Arrêt du projet et enquête publique**		**6.1**

Mairie des Mesnuls, 6, Grande Rue 78390 Les Mesnuls
Tél. : 01 34 57 04 40, fax : 01 34 57 04 49, mail : mairie-des-mesnuls@wanadoo.fr

Agence Gilson & associés Sas urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres

1 – Alimentation en eau potable

Le contexte

La loi sur l'eau du 03 Janvier 1992 précise que «l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur, le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général» (article 1 de la loi)
Les dispositions de cette loi ont pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau pour assurer notamment (article 2):
- la préservation des zones humides (terrains habituellement gorgés d'eau, de façon temporaire ou permanente, à végétation dominante de plantes hygrophiles);
- la protection et la restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles;
- le développement et la protection de la ressource en eau;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et sa répartition pour les exigences:
    - de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable
    - de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations,
    - de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de la production d'énergie, du tourisme, des loisirs et des sports nautiques.

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992 qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la Lema sont :
- de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (Dce) ;
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la Lema tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

La Lema modifie donc le code de l'environnement Livre II. Elle comprend 102 articles et réforme plusieurs codes (environnement, collectivités territoriales, santé publique ...). Au travers de ces articles, les principales dispositions de la Lema sont :
- de rénover l'organisation institutionnelle :
- de proposer des outils nouveaux pour lutter contre les pollutions diffuses ;
- de permettre la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau par :
- de renforcer la gestion locale et concertée des ressources en eau ;
- de simplifier et renforcer la police de l'eau ;
- de donner des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement dans la transparence ;
- de réformer l'organisation de la pêche en eau douce ;
- de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau ;

(source:www.eaufrance.fr)

De façon générale, il y a 3 origines de l'eau distribuée:
- l'eau souterraine
- l'eau superficielle
- l'eau mélangée (souterraine et superficielle)

82% des habitants des Yvelines boivent de l'eau souterraine, c'est le cas des Mesnuls. L'eau souterraine peut être prélevée dans différentes nappes : nappe alluviale, nappe de la craie, nappe des sables de Fontainebleau, nappe de l'Albien.

Gestion

L'alimentation d'eau potable est gérée par le **syndicat intercommunal des eaux de la région des Yvelines** (SIRAYE). Le syndicat est responsable de la production et de la distribution de l'eau potable à toute la population des communes adhérentes. Il regroupe 52 communes dont les Mesnuls.

Le Siryae siège à Behoust dans les Yvelines.

Par délégation, la **Saur (société d'aménagement urbain et rural)** assure la gestion du service et des abonnés, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, la mise en service des branchements, le renouvellement des branchements et compteurs.

Saur
6, rue du Petit Clos - 78490 Galluis - tel : 01 30 46 48 28
Jean-Luc Fleury : tel 01 30 46 48 56

- Projets (*interconnexion, réhabilitation, renforcement, etc*) : /

Captage :

Il n'existe pas de captage d'eau destiné à la production d'eau potable sur le territoire de la commune, ni de périmètre de protection de captage.
Les deux unités de distribution sont:

- pour les Mesnuls bas et centre (80%), l'unité de distribution de Beynes - Saint-Santin. La population est alimentée par les captages de Cressay et La Chapelle à Villiers-Saint-Fréderic et Beynes, de Saint-Lubin-de-le-Haye, de Rosay, d'Autouillet et de Mareil-sur-Mauldre;
- pour les Mesnuls haut (20%), l'unité de distribution est celle des Essarts-Quatre-Piliers. La population est alimentée par les captages de Cressay et la Chapelle à Villiers-Saint-Frédéric et Beynes, et de Mareil-sur-Mauldre

Malgré les améliorations des dernières années, la qualité physico-chimique de la Mauldre reste certes très dégradée. Elle est en effet soumise à de fortes pressions urbaines s'exerçant dès l'amont du bassin (à l'étiage, ses affluents sont ainsi alimentés en grande partie par les rejets des stations d'épuration). Mais **la qualité de l'eau potable est conforme à la réglementation**. La dureté de l'eau est une propriété naturelle de l'eau qui dépend uniquement des terrains traversés. Les sels de calcium et de magnésium sont les principaux éléments responsables de la dureté de l'eau.
L'eau des Mesnuls est relativement dure car elle est prélevée dans une nappe de craie. L'eau des Mesnuls a une teneur en fluor comprise entre 0 et 0,5 mg/l. L'eau des Mesnuls a un apport en nitrate, entre 25 et 40 mg/l seuil à ne pas dépasser.
(voir les rapports d'analyse pages suivantes)

Réservoir :

Il existe un surpresseur au niveau du 61 de la rue Neuve.

Réseau :

- La pression du réseau d'alimentation en eau potable est suffisante sur l'ensemble du territoire. Elle est toutefois moins forte dans les secteurs les plus hauts.

Défense incendie :

- Secteurs non desservis par la défense incendie : /

2 – Assainissement des eaux usées

Généralités :

- Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé. Les études ont commencé en mai 2011 et le schéma approuvé en janvier 2012.

. Bureau d'études l'ayant réalisé : SIARNC et SOGETI
SOGETI , 387 rue des Champs,
76 235 Bois Guillaume Cedex
. Date d'enquête publique et d'approbation : . . . . . .
. Secteurs où l'assainissement non collectif posera problème (*imperméabilité du sol, absence d'exutoire, zone inondable, etc*) : …

- De manière générale, les eaux usées constituent une source potentielle de pollutions graves, lorsqu'elles sont rejetées dans le milieu naturel avec un traitement insuffisant. C'est pourquoi, en cohérence avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, la réglementation impose le respect de norme de rejet, dans les eaux superficielles comme dans le sol et le sous-sol.

Gestion de l'assainissement collectif :

- L'assainissement collectif est géré par le SIARNC (syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château)
  - SIARNC - 3, route de Septeuil
    78640 - Villiers-Saint-Frédéric
  - Représentants de la commune, titulaires : Chantal Burghoffer ; Alain Raveu
    Suppléants : Pierrick Lafitte ; Arnaud Meunier du Houssoy
    Monsieur Estier tel 01 34 89 96 88

Le Siarnc regroupe 14 communes pour répondre aux exigences de salubrité publique et de protection de l'environnement par la gestion des eaux usées. Le Siarnc est chargé de l'exploitation de 178 km de réseaux d'eaux usées, 32 postes de relèvement et 8 stations d'épuration.

Réseau de collecte des eaux usées :

- Le réseau est unitaire et séparatif. La commune dispose d'environ 2 450 m de réseau unitaire, 4 450 m de réseau d'eaux usées et 6 550 m de réseau d'eaux pluviales.
- Le réseau d'assainissement comporte 4 déversoirs d'orage et un by-pass, plus ou moins complexes en nombre d'entrées et de sorties, construits pour recevoir et orienter les eaux usées, pluviales et unitaires. Malgré une surveillance régulière, ces ouvrages génèrent, par leur configuration, des rejets directs vers le milieu naturel. Le réseau d'assainissement présente par ailleurs de nombreuses anomalies structurelles.
  En outre, la présence des trois types de collecte a favorisé la confusion dans le branchement des propriétés à l'assainissement et parfois sur les réseaux.

Pour le raccordement de quelques secteurs de la commune le Siarnc a formulé des recommandations, elles figurent à la fin du présent document.

RECENSEMENT DES SERVITUDES SIARNC

COMMUNE	N° rue	Rue	Références cadastrales	Observations (situation,linéaire, matériau, diamètre, nombre regards)
Les_Mesnuls	Château	GRANDE RUE	870	Lieu-dit "Le Pressoir" Lineaire : 160 ml collecteur eaux usées FC Ø200 mm 2 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls	Château	GRANDE RUE	875	Lieu-dit "Le Pressoir" Lineaire : 327 ml collecteur eaux usées FC Ø200 mm 6 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	879	Lieu-dit "Le Pressoir" Lineaire : 56 ml collecteur eaux usées FC Ø200 mm 2 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls	Fossé		625	Passage sous fossé/cours d'eau Lineaire : 23 ml collecteur eaux usées FC Ø200 mm 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	220	Parcelle borde la RD n° 191 Lineaire : 11 ml collecteur eaux usées FC Ø200 mm 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	693	A proximité RD n° 191 Lineaire : 11 ml collecteur unitaire FC Ø200 mm 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	694	Parcelle borde la RD n° 191 Lineaire : 10 ml collecteur unitaire FC Ø200 mm 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	330	Lineaire : 6 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	1132	Lineaire : 115 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	1135	Lineaire : 40 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	323	Lineaire : 76 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	322	Lineaire : 46 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	832	Lineaire : 4 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		GRANDE RUE	833	Lineaire : 7 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DE LA RESIDENCE	940	Lineaire : 9 ml collecteur unitaire 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DE LA RESIDENCE	931	Lineaire : 18 ml collecteur unitaire 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DE LA RESIDENCE	930	Lineaire : 12 ml collecteur unitaire 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DE LA RESIDENCE	367	Lineaire : 20 ml collecteur unitaire 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DE LA RESIDENCE		Arrivée sur déversoir d'orage rue Neuve (n°13) Lineaire : 18 ml collecteur unitaire 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE CHENOTEL	371	Raccordement sur la rue Neuve (n°29) Lineaire : 29 ml collecteur eaux usées Ø200 mm 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	8	CHEMIN DES CHARTREUX	850	Dans la propriété de Mr Fouillet Lineaire : 122 ml collecteur unitaire Ø400 mm 4 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	1234	Réseau privé eaux usées Lineaire : 172 ml 5 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	621	Réseau privé eaux usées Lineaire : 65 ml 2 regards Ø1000 mm

COMMUNE	N° rue	Rue	Références cadastrales	Observations (situation,linéaire, matériau, diamètre, nombre regards)
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	620	Réseau privé eaux usées Lineaire : 11 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	406	Réseau privé eaux usées Lineaire : 14 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	796	Réseau privé eaux usées Lineaire : 61 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	408	Réseau privé eaux usées Lineaire : 25 ml 2 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls	PRIVE	Les Tous Petits	1235	Réseau privé eaux usées Lineaire : 120 ml 3 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	565	Réseau unitaire Lineaire : 41 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	566	Réseau unitaire Lineaire : 36 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	696	Réseau unitaire Lineaire : 8 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	741	Réseau unitaire Lineaire : 11 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1020	Réseau unitaire Lineaire : 3 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1019	Réseau unitaire Lineaire : 9 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1018	Réseau unitaire Lineaire : 41 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1243	Réseau unitaire Lineaire : 33 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1240	Réseau unitaire Lineaire : 16 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1241	Réseau unitaire Lineaire : 2 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1242	Réseau unitaire Lineaire : 2 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1186	Réseau unitaire Lineaire : 2 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1113	Réseau unitaire Lineaire : 6 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1285	Réseau unitaire Lineaire : 1 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1284	Réseau unitaire Lineaire : 6 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	399	Réseau unitaire Lineaire : 29 ml 2 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1099	Réseau unitaire Lineaire : 2 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		CHEMIN DES CHARTREUX	1098	Réseau unitaire Lineaire : 30 ml 2 regards Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	1096	2 réseaux unitaires sur la parcelle Lineaire : 51 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	397	2 réseaux unitaires sur la parcelle Jonction chemin des Chartreux et rue des Essarts Lineaire : 15 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES CHAMPS	396	Réseau unitaire Lineaire : 11 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	395	Réseau unitaire Lineaire : 10 ml 0 regard Ø1000 mm

COMMUNE	N° rue	Rue	Références cadastrales	Observations (situation,linéaire, matériau, diamètre, nombre regards)
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	394	Réseau unitaire Lineaire : 18 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	393	Réseau unitaire Lineaire : 8 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	392	Réseau unitaire Lineaire : 14 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	664	A proximité sur de la Borne Réseau unitaire Lineaire : 16 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE DES ESSARTS	662	Arrivée sur déversoir d'orage rue de la Borne Réseau unitaire Lineaire : 14 ml 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		RUE MONTORGUEIL	674	Intersection rue Montorgueil et rue au Bouet collecteur eaux usées Ø200 mm Lineaire : 15 ml 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	La Milliere	RUE DES MOTTES	412	Lineaire : 65 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	La Milliere	RUE DES MOTTES	505	Lineaire : 30 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	La Milliere	RUE DES MOTTES	623	Lineaire : 13 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	La Milliere	RUE DES MOTTES	625	Lineaire : 21 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls	La Milliere	RUE DES MOTTES	624	Lineaire : 13 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	595	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 2 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	339	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 42 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	594	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 5 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	72	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 32 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	341	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 8 ml collecteur eaux usées 0 regard Ø1000 mm
Les_Mesnuls		La Milliere	579	Lieu-dit "La Foucharderie" Lineaire : 9 ml collecteur eaux usées 1 regard Ø1000 mm (déversoir d'orage)

Traitement des eaux usées :

- Le système d'assainissement des Mesnuls a été construit par étapes à partir des années 1960. L'épuration des eaux usées s'effectue par les 2 stations d'épuration implantées sur la commune.
    - une située rue de La Millière
    - une située chemin des Fontenelles
- Les deux stations d'épuration des Mesnuls, de capacité 350 équivalents habitants (à La Millière) et 1 000 équivalents habitants (aux Fontenelles), construites dans les années 1970, reçoivent par temps de pluie des volumes d'eau à traiter supplémentaires. Un trop-plein existe en tête de chaque station d'épuration. Ces deux stations répondent bien aux normes d'épuration en vigueur au moment de leur construction. Toutefois leur remplacement est prévu à court terme par le syndicat (à priori d'ici 5 ans). Les effluents traités par la station de la Millière seraient refoulés jusqu'à la station de la Fontenelle qui sera renouvelée. Cela permettra d'atteindre des rendements épuratoires plus compatibles avec le rejet en tête de la Guyonne, donc dans un exutoire à l'eau de qualité et à faible débit imposant une meilleure épuration pour atteindre les objectifs de qualité du cours d'eau. Le représentant du syndicat a rappelé que le raccordement des quelques dizaines de nouveaux habitants aux actuelles station d'épuration était possible.
  Le taux de charge organique de ces stations est respectivement de 42% et 127%.

Performances de traitement minimales des stations d'épuration du SIARNC :

Station d'épuration (STEP)	eqHab	DBO5 (mg/l)	DCO (mg/l)	MES (mg/l)	N global (mg/l)	N organique et ammoniacal	P total (mg/l)
Villiers St Frédéric	25 000	15	90	20	10		4 et 80%
Montfort L'Amaury	4 000	15	50	20	10		2 et 80%
Galluis	2 000	15	50	20	10	5	2 ou 80%
Saint Germain de la Grange	2 000	35	60% abattement	-	-		-
Villiers le Mahieu	750	15	90	20	20		4 et 80%
Les Mesnuls-Fontenelles	1000	40	120	30	-		-
Les Mesnuls-Millière	300	40	120	30	-		-

III.2.1. STATION D'EPURATION DES FONTENELLES

Nous rappelons que ce bilan a été effectué par temps sec du lundi 21/11 au mardi 22/11/2011 de 8h à 8h.

La charge hydraulique sur la station était de 73% pour la période du prélèvement.

Paramètre	Unité	Analyse en entrée	Analyse en sortie	Norme
pH	unité pH	7.30	7.80	
Conductivité	µS/cm	1260	1110	
DCO	mg(O_2)/l	451	33	90
DBO5	mg(O_2)/l	114	2.4	30
MES	mg/l	364	14	
NTK	mg(N)/l	54.3	3.07	
NH_4^+	mg(NH_4^+)/l	57.5	0.91	
NO_3^-	mg(NO_3^-)/l	< 0.6	13.3	
NO_2^-	mg(NO_2^-)/l	< 0.04	0.75	
NGL	mg(N)/l	~ 54.3	6.30	
P Total	mg(P)/l	6.20	2.94	

**NGL = Azote Global = NTK+ NO_3 + NO_2 exprimés en N.*

On notera que l'échantillon en entrée de station présente des concentrations inférieures aux caractéristiques d'un effluent domestique classique.

Cette dilution de l'effluent est la traduction de la présence d'Eaux Claires Parasites Permanentes.

Le rapport DCO/DBO5 en entrée égal à 4,0 traduit une biodégradabilité moyennement satisfaisante de l'effluent. Ce n'est généralement pas le cas lors des bilans d'autosurveillance effectués par le SIARNC où ce rapport est compris entre 2,0et 2,3 (4 bilans pour 2009/2010). Il est possible qu'un problème analytique soit intervenu bien que le laboratoire de Rouen interrogé à ce sujet n'en ai pas retrouvé traces mais engage une surveillance accrue de sa méthodologie.

Les charges polluantes sont les suivantes :

Paramètre	Flux en entrée (Kg/24h)	Base de dimensionnement (Kg/24h)	Charge polluante (%)	Population correspondante (EH) / (EUS)
DCO	49.1	120 (estimation)	41	410 / 410
DBO5	12.4	54	23	210 / 310
MES	39.6	70	55	550 / 660
NTK	5.9	14	42	390 / 540
P Total	0.7	4 (estimation)	18	180 / 360

Les charges polluantes sont inférieures à la charge hydraulique ce qui est cohérent avec la dilution de l'effluent (volume élevé et concentration faible).

La population raccordée (540 équivalent-usager en NTK) correspond à un taux de raccordement de 88% légèrement supérieur à celui estimé dans la première partie du document traitant des résultats débitmétriques (80%). (pour mémoire les bilans SATESE (2009-2010) indiquent un flux polluant de 500 EUS sur la DBO5).

La confection et l'analyse des paramètres DCO et $NH4^+$ et conductivité sur un échantillon nocturne en entrée de station (5h - 6h) ont confirmé la présence d'ECPP :

Paramètre	Unité	Concentration	Volume d'ECPP (calcul des dilutions) (m^3/jour)	Volume d'ECPP (calcul hydraulique) (m^3/jour)
Conductivité	µS/cm	1250	-	70% du volume minimum horaire nocturne soit 39 m^3/jour
DCO	$mg(O_2)/l$	306	26	
NH_4^+	$mg(NH_4^+)/l$	25.9	39	

Rappel : les mesures débitmétriques en continu ont établi le volume moyen des ECPP à 50 m^3/jour.

III.2.2. BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE MILLIERE

Ce bilan a été effectué par temps sec du mardi 22/11 au mercredi 23/11/2011 de 10h à 10h. La charge hydraulique sur la station était de 68% pour la période du prélèvement.

Les résultats analytiques en sortie indiquent que la norme de rejet est respectée :

Paramètre	Unité	Analyse en entrée	Analyse en sortie	Norme
pH	unité pH	7.40	7.75	
Conductivité	µS/cm	1060	880	
DCO	$mg(O_2)/l$	397	34	90
DBO5	$mg(O_2)/l$	76.3	2.8	30
MES	mg/l	116	15.0	
NTK	mg(N)/l	39.2	6.08	
NH_4^+	$mg(NH_4^+)/l$	40.5	4.82	
NO_3^-	$mg(NO_3^-)/l$	< 0.6	6.0	
NO_2^-	$mg(NO_2^-)/l$	< 0.04	2.05	
NGL	mg(N)/l	~ 39.2	8.05	
P Total	mg(P)/l	5.04	2.87	

On notera que l'échantillon en entrée de station présente des concentrations inférieures aux caractéristiques d'un effluent domestique classique.

Cette dilution de l'effluent est liée à la fois à la présence d'Eaux Claires Parasites Permanentes mais également à une décantation des effluents tant dans la bâche du poste de relèvement que dans le regard situé immédiatement à l'amont de cette bâche.

Le rapport DCO/DBO5 en entrée égal à 5,2 traduit une mauvaise biodégradabilité de l'effluent. Ce n'est généralement pas le cas lors des bilans d'autosurveillance effectués par le SIARNC où ce rapport est compris entre 2,1 et 3,5 (4 bilans pour 2009/2010). Là encore il est possible qu'un problème analytique soit intervenu.

A titre comparatif nous indiquons dans le tableau ci-dessous les résultats analytiques sur les mêmes échantillons fournis par le laboratoire du SIARNC.

Paramètre	Unité	Analyse en entrée	Analyse en sortie
DCO	$mg(O_2)/l$	320	33
DBO5	$mg(O_2)/l$	260	10
NH_4^+	$mg(NH_4^+)/l$	39.2	7.14
NO_3^-	$mg(NO_3^-)/l$	4.87	0.66
NO_2^-	$mg(NO_2^-)/l$	0.78	0.32
NGL	mg(N)/l	58	7.5
P Total	mg(P)/l	4.8	2.9

Les rendements épuratoires sont bons. (la station n'est pas équipée pour un traitement poussé de l'azote et du phosphore) :

Paramètre	Rendement (%)
DCO	91
DBO5	96
MES	87
NTK	84
P Total	43

Les charges polluantes sont les suivantes :

Paramètre	Flux en entrée (Kg/24h)	Base de dimensionnement (Kg/24h)	Charge polluante (%)	Population correspondante (EH) / (EUS)
DCO	49.1	120 (estimation)	41	410 / 410
DBO5	12.4	54	23	210 / 310
MES	39.6	70	55	550 / 660
NTK	5.9	14	42	390 / 540
P Total	0.7	4 (estimation)	18	180 / 360

Les charges polluantes sont inférieures à la charge hydraulique ce qui est cohérent avec la dilution de l'effluent (volume élevé et concentration faible).

La population raccordée (540 équivalent-usager en NTK) correspond à un taux de raccordement de 88% légèrement supérieur à celui estimé dans la première partie du document traitant des résultats débitmétriques (80%). (pour mémoire les bilans SATESE (2009-2010) indiquent un flux polluant de 500 EUS sur la DBO5).

La confection et l'analyse des paramètres DCO et $NH4^+$ et conductivité sur un échantillon nocturne en entrée de station (5h - 6h) ont confirmé la présence d'ECPP :

Paramètre	Unité	Concentration	Volume d'ECPP (calcul des dilutions) (m^3/jour)	Volume d'ECPP (calcul hydraulique) (m^3/jour)
Conductivité	µS/cm	1050	-	70% du volume minimum horaire nocturne soit 12 m^3/jour
DCO	$mg(O_2)/l$	167	15	
NH_4^+	$mg(NH_4^+)/l$	17.1	15	

Rappel : les mesures débitmétriques en continu ont établi le volume moyen des ECPP à 12,5 m^3/jour.

:

A titre comparatif nous indiquons dans le tableau ci-dessous les résultats analytiques sur les mêmes échantillons fournis par le laboratoire du SIARNC.

Paramètre	Unité	Analyse en entrée	Analyse en sortie
DCO	$mg(O_2)/l$	810	24
DBO5	$mg(O_2)/l$	400	13
NH_4^+	$mg(NH_4^+)/l$	56.7	1.54
NO_3^-	$mg(NO_3^-)/l$	1.77	8.4
NO_2^-	$mg(NO_2^-)/l$	0.63	0.35
NGL	mg(N)/l	76	5.3
P Total	mg(P)/l	6.5	3.0

Les résultats analytiques en sortie indiquent que la norme de rejet est respectée.

Les rendements épuratoires sont bons. (la station n'est pas équipée pour un traitement poussé de l'azote et du phosphore) :

Paramètre	Rendement (%)
DCO	93
DBO5	98
MES	96
NTK	94
P Total	53

Projets

Les rejets des stations d'épuration aux Mesnuls sont conformes aux normes édictées lors de leur construction. Le Siarnc étudie la rénovation des stations d'épuration qui devrait intervenir dans les 5 ans.

Pour les filières et les sites des options sont choisies dans le cadre du schéma directeur d'assainissement intercommunal. Les différents scénarios sont en cours d'estimation financière.

Les réseaux seront également améliorés. La qualité des rejets devra évoluer en fonction des exigences du Sage de la Mauldre, police de l'eau et Cobahma.

L'assainissement non collectif :

- Les communes adhérentes au SIARNC ont délégué cette compétence au SIARNC, dans le cadre d'un règlement de service public d'assainissement non collectif adopté par le Comité Syndical.

3 – Gestion des déchets

- La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la manière suivante.
  Le gestionnaire de traitement des ordures ménagères est le **Sictom de Rambouillet**, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.
  Le Sictom a en charge la collecte des déchets ménagers incinérables et valorisables produits par 90 000 habitants.
  Il compte 41 communes adhérentes dont 28 sont regroupées dans 4 communautés de communes :
  1- La Communauté de communes « Plaines et Forêts d'Yvelines » -CCPFY- 14 communes
  2- La Communauté de communes « Les Etangs » -CCE- 5 communes
  3- La Communauté de communes « Contrée d'Ablis - Porte d'Yvelines » -CAPY- 8 communes
  4- La Communauté de communes du Val Drouette- 1 commune
  Les 41 communes sont réparties sur deux départements :Yvelines et Eure-et-Loir et deux régions : Île-de-France et Centre. Chaque commune est représentée par 2 délégués.

-Type de collecte (*porte-à-porte, point d'apport volontaire (containers), déchetterie, etc*) et de traitement (*incinération, enfouissement, compostage, etc*) par catégories de déchets :

. ordures ménagères :	collecte : porte-à-porte
. emballages recyclés :	collecte : porte-à-porte
. déchets verts :	collecte : apport volontaire
. verre :	collecte : porte-à-porte
. papier :	collecte : porte-à-porte
. encombrants :	collecte : sur rendez-vous avec le Sictom

Ordures ménagères
Les ordures ménagères suivent la filière incinération dans des Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM).
Emballages ménagers
Les emballages sont triés par matériaux : PET clair, PET foncé, PEHd, acier, aluminium, briques alimentaires, cartons, journaux/magazines, puis conditionnés pour être réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.
Verre
Le verre collecté est réutilisé par les industriels dans la fabrication d'autres contenants en verre.
Encombrants
Actuellement, quelques tonnes de bois et de métaux sont extraites des encombrants afin d'être valorisées. Les déchets restants sont traités en centre agréé. Bientôt, une plus grande partie de nos déchets encombrants sera revalorisée grâce à l'émergence de nouvelles filières.
Déchets végétaux
Les déchets végétaux sont broyés et transformés en compost. Le compost est ensuite réutilisé en jardinerie, pour les terres agricoles,…
Autres déchets
Tous ces déchets sont traités dans des filières spécialisées.
Déchetterie : Auffargis et Rambouillet
Projets : il est prévu une amélioration du fonctionnement interne par le SITREVA.

SICTOM
Région de Rambouillet

calendrier
du service de collecte
du 1er Avril 2013 au 31 mars 2014
LES MESNULS

Ordures ménagères — collecte : tous les **lundis** matin

Emballages - journaux - revues - magazines — collecte : un **lundi** sur deux le matin

	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.		janv.	fév.	mars
2013	1			8	5	2			9	2014	6	3	3
	15	13	10		19	16	14	11				17	17
	29	27	24	22		30	28	25	23		20		31

Verre — collecte : un **lundi** sur six en journée

	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.		janv.	fév.	mars
2013	1	13			5				9	2014			3
			24			16	28				20		

Horaires de collecte

Présentation des bacs la veille au soir pour les collectes du matin

Matin : de 5h00 à 12h00
Après-midi : de 12h00 à 20h00
Journée : A partir de 12h00

N° Vert 0 800 49 50 61

Les collectes du 1er avril, 20 mai et 11 novembre seront assurées normalement

www.sictomregionrambouillet.com

Impression : l'Imprimerie 02 37 51 10 47 - Ne pas jeter sur la voie publique

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

n° 390[illegible]
[illegible]

Qualité de l'eau distribuée aux MESNULS BAS ET CENTRE

Synthèse de l'année 2011

Origine de l'eau

Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par les forages de Cressay et de la Chapelle à Villiers St Frédéric, de St Lubin de la Haye (28), Rosay, Autouillet et Mareil-sur-Mauldre. La gestion est assurée par la SAUR

Quartiers

BEYNES ST SANTIN

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 65 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 35 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 35

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 28 mg/L Maximum : 32 mg/L
Nombre de prélèvements : 57
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU TRES CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 39 °F Maximum : 41 °F
Nombre de prélèvements : 57

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PEU FLUORÉE

Moyenne : 0,41 mg/L Maximum : 0,56 mg/L
Nombre de prélèvements : 32
Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimé.....) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L

Maximum : 0,05 µg/L (déséthylatrazine).
Nombre de prélèvements : 25

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur http www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 75007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 – Télécopie : 01 39 49 48 30

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

n° 395a

édition : 26/04/2012

Qualité de l'eau distribuée aux MESNULS LES HAUTS

Synthèse de l'année 2011

Origine de l'eau

Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par les forages de La Chapelle et Cressay à Villiers St Frédéric et de Mareil sur Mauldre. La gestion est assurée par la SAUR

Quartiers

LES ESSARTS - 4 PILIERS

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 37 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 61 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 61

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 27 mg/L. Maximum : 33 mg/L.
Nombre de prélèvements : 30
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU TRES CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 40 °f Maximum : 43 °f
Nombre de prélèvements : 30

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, MOYENNEMENT FLUORÉE

Moyenne : 0,55 mg/L. Maximum : 0,6 mg/L.
Nombre de prélèvements : 20
La fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour desherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L.

Maximum : 0,05 µg/L (atrazine)
Nombre de prélèvements : 1

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur http www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 79003 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 – Télécopie : 01 39 49 45 10

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 390a

Qualité de l'eau distribuée AUX MESNULS BAS ET CENTRE

Synthèse de l'année 2010

Origine de l'eau

Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par les forages de Cressay et de la Chapelle à Villiers St Frédéric, de St Lubin de la Haye (28), Rosay, Auteuil-le-Roi et Marcilly-sur-Maulne. La gestion est assurée par le SAUR

Quartiers

BEYNES ST SANTIN

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 73 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 3[illegible] échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, l'eau distribuée est chlorée. Il n'y a pas d'incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore dans l'eau du robinet, stockez l'eau dans une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour éliminer ce goût. Par ailleurs si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau.
(Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 30

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 30 mg/L Maximum : 34 mg/L
Nombre de prélèvements : 54
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU TRES CALCAIRE

Moyenne : 27 °f Maximum : 40 °f
Nombre de prélèvements : 54
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,6 mg/L.

EAU MOYENNEMENT FLUOREE

Moyenne : 0,5 mg/L Maximum : 0,63 mg/L
Nombre de prélèvements : 32
Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries dentaires. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés....) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Limite de qualité : ne pas dépasser 0,10 µg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES
Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé

Moyenne : 0,03 µg/L Maximum : 0,03 µg/L (désethylatrazine)
Nombre de prélèvements : 32

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2010 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

35, rue de la Gare – Le Millénaire II – 75935 – Paris Cedex 19
Standard : 01 44 02 00 00
www.ars.iledefrance.sante.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

n° 3986
édités le 25/04/2012

Qualité de l'eau distribuée aux MESNULS LES HAUTS

Synthèse de l'année 2011

Origine de l'eau

Eau souterraine. L'unité de distribution est alimentée par les forages de La Chapelle et Crossay à Villiers St Frédéric et de Marcil sur Maulde. La gestion est assurée par la SAUR

Quartiers

LES ESSARTS - 4 PILIERS

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 37 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 61 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 61

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 27 mg/L Maximum : 33 mg/L
Nombre de prélèvements : 30
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU TRES CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 40 °f Maximum : 43 °f
Nombre de prélèvements : 26

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, MOYENNEMENT FLUORE

Moyenne : 0,53 mg/L Maximum : 0,6 mg/L
Nombre de prélèvements : 20
Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire de fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C, NC0, NC1 ou NC2

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L.

Maximum : 0,03 µg/L (atrazine).
Nombre de prélèvements : 11

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2011 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur http:www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 69 28 – Télécopie : 01 39 49 45 10

4 - Lutte contre le saturnisme infantile

Obligation de réalisation d'un constat de risque d'exposition au Plomb (CREP) conformément . l'article R.123-13 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du dispositif de la lutte contre le saturnisme infantile, les articles L.1224-6, L.1334-7 et L.1334-8 du code de la santé. publique prévoient la réalisation d'un constat de risque d'exposition au Plomb (CREP)
en cas de :

– vente de tout ou partie d'un immeuble . usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949 ;

– tout nouveau contrat de location d'un immeuble affect. en tout ou partie . usage d'habitation et construit avant le 1er janvier 1949 et ce depuis le 12 ao.t 2008.

Préconisations du Siarnc en matière de raccordement des secteurs d'évoluer et court et long terme.

BORDS DE GUYONNE :

10 à 15 logements + 1 maison d'assistantes maternelles + atelier municipal

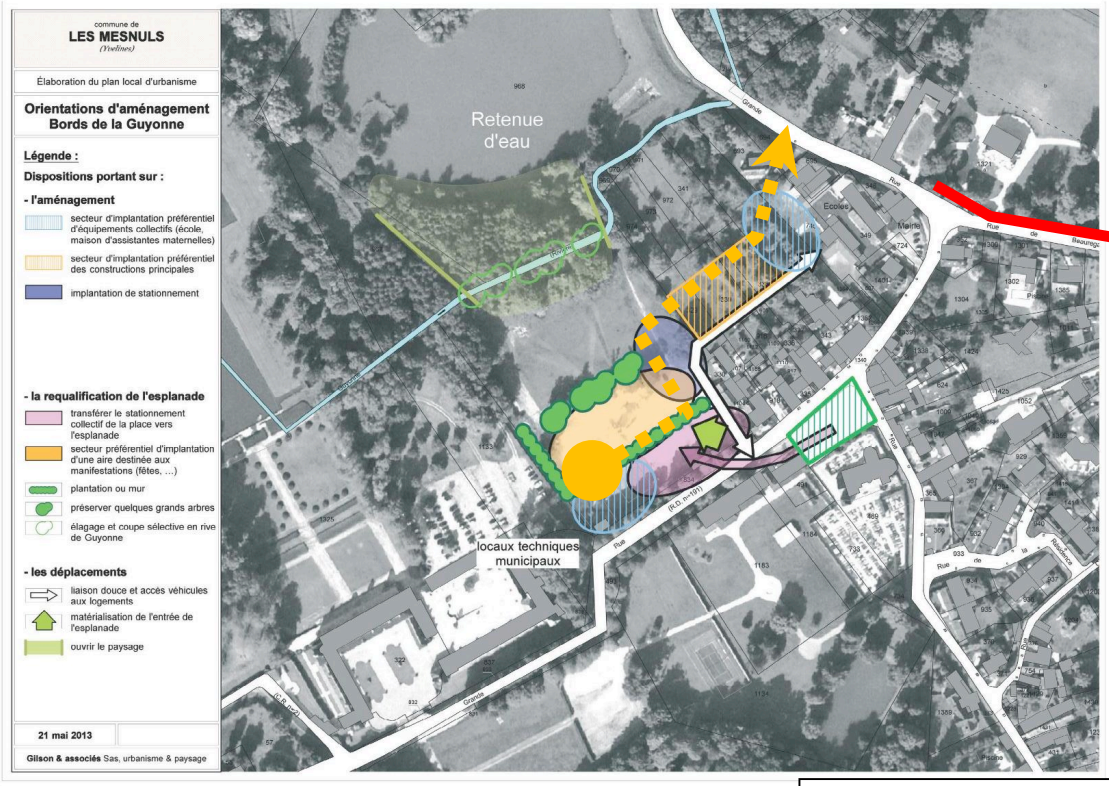

Le réseau d'assainissement est présent à l'est et au nord-est du projet d'urbanisation. La canalisation Grande rue est topographiquement au dessus du projet : pas de raccordement gravitaire possible.
Prévoir autant que possible un tracé d'évacuation des eaux usées vers la canalisation sous RN10 au nord-est du projet, via une servitude sur les terrains communaux.

LE VERGER:

Préservation du cœur d'ilot, densification de l'habitat le long de rue Neuve et rue des Essarts.

Pas de solution d'assainissement vers le nord de la zone, rue des Champs ou sente des prés murets. Préserver l'accès à l'assainissement rue des Essarts.

LE VALLON:
Renforcer l'habitat coté rue des Essarts, équipement collectif personnes âgées.

Zone desservie par le réseau d'assainissement. Privilègier les raccordements rue des Essarts (réseau séparatif) plutôt que ru neuve (réseau unitaire).

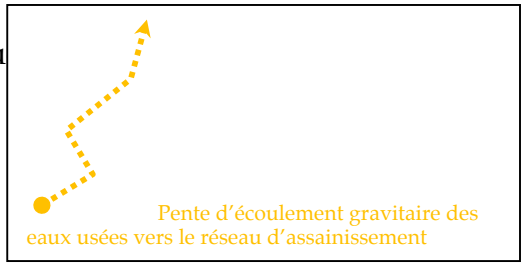

EST RUE DES CHAMPS:

Quelques constructions.

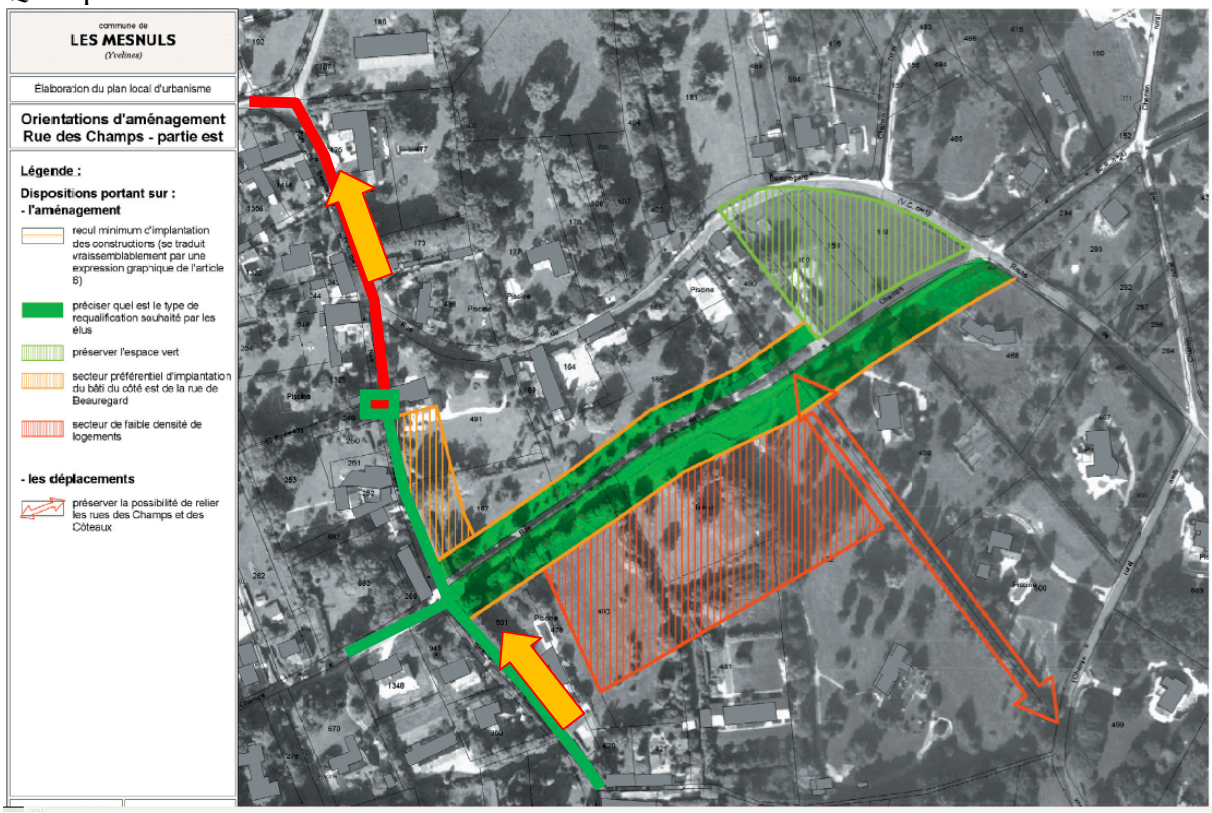

Réseau d'assainissement présent uniquement rue de Montorgueil. Assainissement non collectif pour les constructions rue des champs.

CHEMIN DES PRES MURETS:
Habitat.

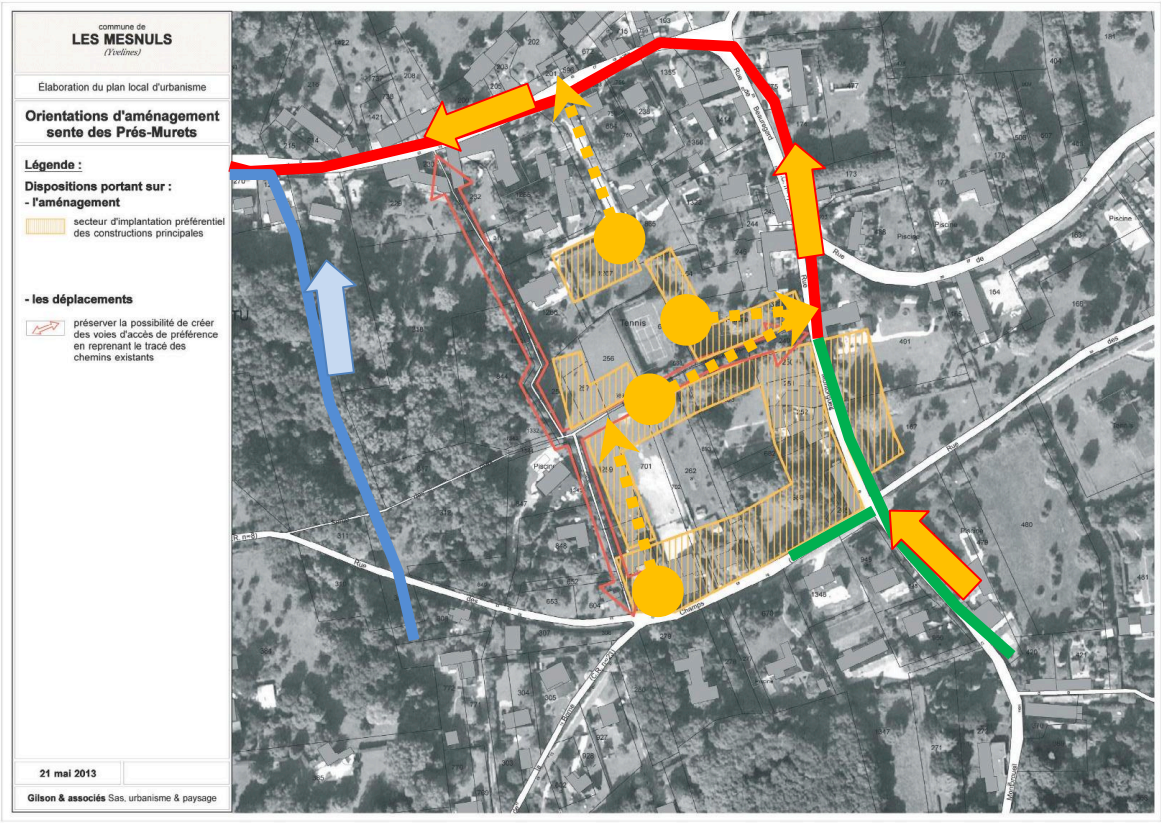

Solution d'assainissement rue de Montorgueil à l'est de la zo
ou rue de Beauregard au nord de la zone.

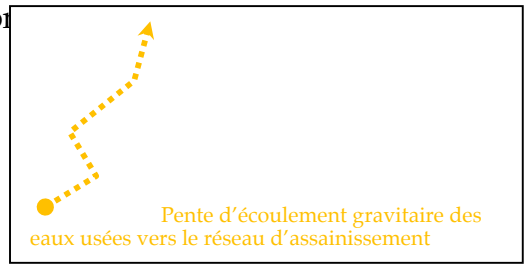

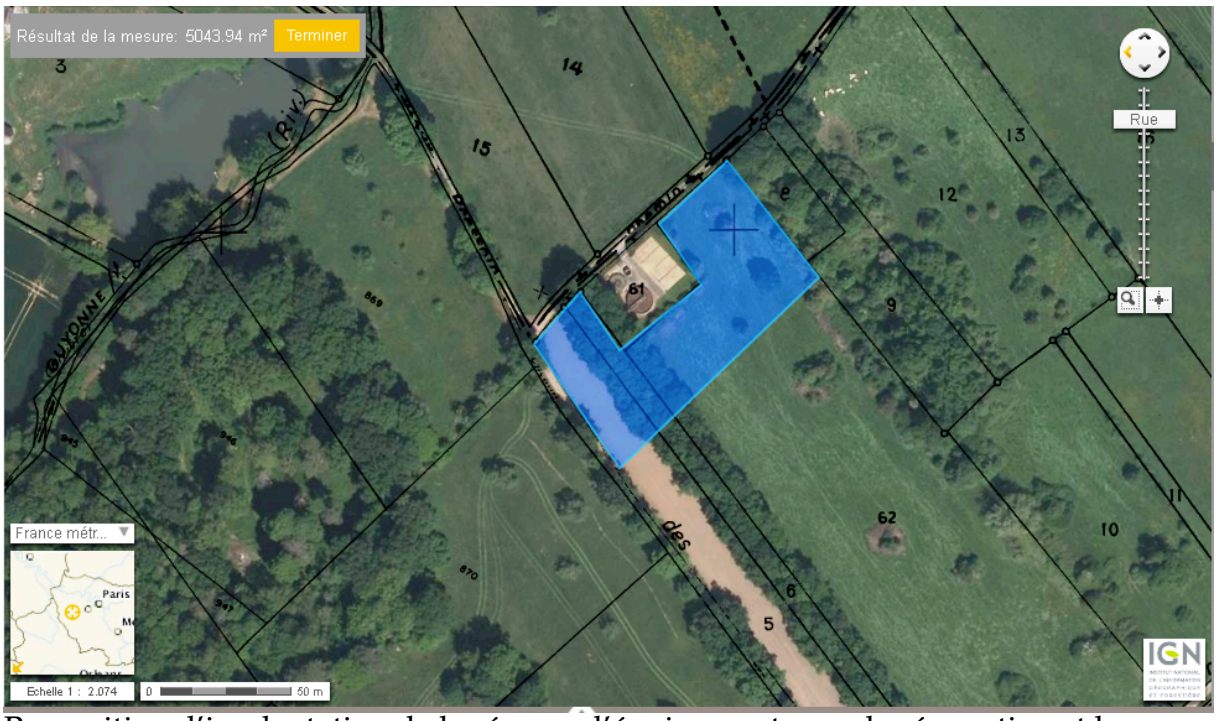

Proposition d'implantation de la réserve d'équipement pour la rénovation et la restructuration de la station d'épuration.